

1.9 REPORT OF ONE OF THE STATUTORY AUDITORS, APPOINTED AS AN INDEPENDENT THIRD PARTY, ON THE VERIFICATION OF THE CONSOLIDATED NON-FINANCIAL STATEMENT

Séché Environnement SA

Head office: Les Hêtres – CS20020, 53811 Changé Cedex 09, France

Year ended December 31st, 2023

To the Annual General Meeting,

In our capacity as Statutory Auditor of your company (hereinafter the "Entity") appointed as independent third party, and accredited by the French Accreditation Committee (COFRAC) under number 3-1884¹, we have undertaken a limited assurance engagement on the historical information (observed or extrapolated) in the consolidated non-financial statement, prepared in accordance with the entity's procedures (hereinafter the "Guidelines"), for the year ended December 31st, 2023 (hereinafter, the "Information" and the "Statement" respectively), presented in the Group's management report pursuant to the legal and regulatory provisions of Articles L. 225 102-1, R. 225- 105 and R. 225-105-1 of the French Commercial Code (*code de commerce*).

At the request of the entity, we also performed work designed to express a reasonable assurance conclusion on the information selected by the entity² and identified by the sign √.

Limited assurance conclusion

Based on the procedures we performed as described under the "Nature and scope of procedures" paragraph and the evidence we obtained, nothing has come to our attention that causes us to believe that the consolidated non-financial statement is not prepared in accordance with the applicable regulatory provisions and that the Information, taken as a whole, is not presented fairly in accordance with the Guidelines, in all material respects.

Reasonable assurance conclusion on a selection of non-financial information

In our opinion, the information selected by the entity and identified with the symbol √ in the Statement has been prepared, in all material respects, in accordance with the Guidelines.

Preparation of the non-financial performance statement

The absence of a commonly used generally accepted reporting framework or of a significant body of established practices on which to draw to evaluate and measure the Information allows for different, but acceptable, measurement techniques that can affect comparability between entities and over time.

Consequently, the Information needs to be read and understood together with the Guidelines, summarized in the Statement and available on the Entity's website or on request from its headquarters.

Inherent limitations in preparing the Information

As stated in the Statement, the Information may be subject to uncertainty inherent to the state of scientific and economic knowledge and the quality of external data used. Some information is sensitive to the choice of methodology and the assumptions or estimates used for its preparation and presented in the Statement.

Responsibility of the entity

Management of the entity is responsible for:

- selecting or establishing suitable criteria for preparing the Information,
- preparing a Statement pursuant to legal and regulatory provisions, including a presentation of the business model, a description of the main non-financial risks, a presentation of the policies implemented considering those risks and the outcomes of said policies, including key performance indicators, and the information set out in Article 8 of Regulation (EU) 2020/852 (GreenTaxonomy),
- preparing the Statement by applying the entity's "Guidelines" as referred above, and
- designing, implementing, and maintaining internal control over information relevant to the preparation of the Information that is free from material misstatement, whether due to fraud or error.

The Statement has been prepared by the Management Board.

¹ Accreditation Cofrac Inspection, number 3-1884, scope available at www.cofrac.fr

² Carbon intensity (tCO₂eq / million euros of contributing sales), Percentage of sites committed to the Act4Nature approach, Average rate of progress on Act4Nature commitments, GHG emissions avoided by energy recovery and material regeneration activities, Energy self-sufficiency rate, Lost-time accident frequency rate – TFI (employees and temporary staff), Severity rate – TG (employees and temporary staff).

Responsibility of the Statutory Auditor, appointed as independent third party

Based on our work, our responsibility is to provide a report expressing a limited assurance conclusion on:

- The compliance of the Statement with the requirements of Article R. 225-105 of the French Commercial Code,
- The fairness of the historical information (observed or extrapolated) provided pursuant to part 3 of sections I and II of Article R. 225-105 of the French Commercial Code, i.e., the outcomes of policies, including key performance indicators, and measures relating to the main risks.

As we are engaged to form an independent conclusion on the Information as prepared by management, we are not permitted to be involved in the preparation of the Information as doing so may compromise our independence.

At the request of the entity and outside of the scope of our accreditation, we may express reasonable assurance that the information selected by the entity², presented in the Appendices, and identified by the symbol √ has been prepared, in all material respects, in accordance with the Guidelines.

It is not our responsibility to report on:

- the entity's compliance with other applicable legal and regulatory provisions (particularly with regard to the information set-out in Article 8 of Regulation (EU) 2020/852 (Green taxonomy), the French Duty of care law, and provisions against corruption and tax evasion law),
- the fairness of information set out in Article 8 of Regulation (EU) 2020/852 (Green Taxonomy),
- the compliance of products and services with applicable regulations.

Applicable regulatory provisions and professional guidance

We performed the work described below in accordance with Articles A. 225-1 *et seq.* of the French Commercial Code, the professional guidance issued by the French Institute of Statutory Auditors (*Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes*) applicable to such engagements, in particular the professional guidance issued by the *Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes*, "*Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*", acting as the verification program, and with the international standard ISAE 3000 (revised)¹.

Independence and quality control

Our independence is defined by the provisions of Article L. 822-11 of the French Commercial Code and the French Code of Ethics for Statutory Auditors (*Code de déontologie*) of our profession. In addition, we have implemented a system of quality control including documented policies and procedures aimed at ensuring compliance with applicable legal and regulatory requirements, ethical requirements and the professional guidance issued by the French Institute of Statutory Auditors (*Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes*) relating to this engagement.

Means and resources

Our work engaged the skills of six people between December 2023 and March 2024 and took a total of five weeks.

We were assisted in our work by our specialists in sustainable development and corporate social responsibility. We conducted some interviews with the people responsible for preparing the Statement.

Nature and scope of procedures

We are required to plan and perform our work to address the areas where we have identified that a material misstatement of the Information is likely to arise.

The procedures we performed were based on our professional judgment. In carrying out our limited assurance engagement on the Information:

- We obtained an understanding of all the consolidated entities' activities, and the description of the main related risks,
- We assessed the suitability of the criteria of the Guidelines with respect to their relevance, completeness, reliability, neutrality and understandability, taking into account, where appropriate, best practices within the sector,
- We verified that the Statement includes each category of social and environmental information set out in article L. 225-102-1 III of the French Commercial Code as well as information regarding compliance with human rights, anti-corruption and tax avoidance legislation, and includes, where applicable, an explanation for the absence of the information required under article L. 225-102-1 III, paragraph 2 of the French Commercial Code,
- We verified that the Statement provides the information required under article R. 225-105 II of the French Commercial Code, where relevant with respect to the main risks,

¹ ISAE 3000 (Revised) - Assurance Engagements Other Than Audits or Reviews of Historical Financial Information

- We verified that the Statement presents the business model and a description of main risks associated with all the consolidated entities' activities, including where relevant and proportionate, the risks associated with their business relationships, products or services, as well as policies, measures and the outcomes thereof, including key performance indicators related to the main risks,
- We verified that the Statement includes a clear and motivated explanation of the reasons for the absence of policies implemented considering one or more of these risks required under Article R.225-105 I of the French Commercial Code,
- We referred to documentary sources and conducted interviews to:
 - assess the process used to identify and confirm the main risks as well as the consistency of the outcomes, including the key performance indicators used, with respect to the main risks and the policies presented,
 - corroborate the qualitative information (measures and outcomes) that we considered to be the most important¹. Concerning certain risks², our work was carried out on the consolidating entity, for the other risks, our work was carried out on the consolidating entity and on a selection of entities³,
- We verified that the Statement covers the consolidated scope, i.e. all the entities within the consolidation scope in accordance with Article L. 233-16 of the French Commercial Code, within the limitations set out in the Statement,
- We obtained an understanding of internal control and risk management procedures the entity implemented, and assessed the data collection process aimed at ensuring the completeness and fairness of the Information,
- For the key performance indicators and other quantitative outcomes that we considered to be the most important⁴, we implemented:
 - analytical procedures to verify the proper consolidation of the data collected and the consistency of any changes in those data,
 - tests of details, using sampling techniques, in order to verify the proper application of definitions and procedures and reconcile the data with supporting documents. This work was carried out on a selection of contributing entities⁶ and covers between 27% and 100% of the consolidated data relating to the key performance indicators and outcomes selected for these tests,
- We assessed the overall consistency of the Statement based on our knowledge of all the consolidated entities' activities.

The procedures performed in a limited assurance review are less in extent than for a reasonable assurance opinion in accordance with the professional guidance of the French Institute of Statutory Auditors (*Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes*), a higher level of assurance would have required us to carry out more extensive procedures.

Nature and extent of additional work on the information selected by the entity and identified by the sign √

With regard to the information selected by the entity, presented in the Appendices and identified by the symbol √ in the Statement, we conducted the same work as described in the paragraph "Nature

and scope of our work" above for the Information considered to be the most important, but in a more in-depth manner, in particular with regard to the number of tests.

The selected sample accounts for between 45% and 100% of the information identified by the symbol √.

We believe that our work is sufficient to provide a basis for our reasonable assurance opinion on the information selected by the entity and identified by the symbol √.

Paris-La Défense, March 11, 2024

KPMG SA

Raffaele GaGambinorans

ESG Expert

Gwenaël Chedaleux

Partner

¹ Sustainable corporate governance models, Policies and actions to protect personal data and cybersecurity, Collaborative initiatives to develop a green energy production solution, Sustainable finance.

² Innovation and R&D, Sustainable governance model (CSR monitoring), Compliance with local operational regulations, Business ethics, Cybersecurity and personal data protection, Sustainable finance.

³ SEI Changé (France), TrédiSaint Vulbas (France), Trédi Salaise (France), Drimm (France), SénervallIncineration (France), Planta Chilca (Peru) and Planta VES (Peru).

⁴ Reasonable assurance: see footnote 2 of this report. Limited assurance: Percentage of water return to natural environment via wastewater treatment site, Percentage of site surface area dedicated to biodiversity, Average number of hours per FTE employees per year, Headcount at 31/12 and breakdown by age, Percentage of women in total headcount, Percentage of women in management, Gender equality index, Percentage of sites that did not receive a formal notice during the year, Number of third parties assessed, Number of reports received and handled during the year.



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Séché Environnement S.A.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023
Séché Environnement S.A.
Les Hêtres - CS20020, 53811 Changé Cedex 09

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Séché Environnement S.A.

Les Hêtres - CS20020, 53811 Changé Cedex 09

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant ou OTI (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884¹, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Nous avons également, à votre demande, mené des travaux visant à exprimer une conclusion d'assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par l'entité² et identifiées par le signe √.

Conclusion d'assurance modérée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration consolidée est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Conclusion d'assurance raisonnable sur une sélection d'informations extra-financières

A notre avis, les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe √ dans la Déclaration ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

¹ Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

² Intensité carbone (tCO₂eq / millions d'euros de chiffre d'affaires contributif), Part des sites engagés dans la démarche Act4Nature, Moyenne du taux d'avancement des engagements Act4Nature, Emissions GES évitées par les activités de valorisation énergétique et de régénération matière, Taux d'autosuffisance énergétique, Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt – TF1 (collaborateurs et intérimaires), Taux de gravité des accidents du travail – TG (collaborateurs et intérimaires).

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Séché Environnement S.A.

A la demande de l'entité et en dehors du champ de l'accréditation, il nous appartient également d'exprimer une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par l'entité² et identifiées par le signe ✓ ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)³.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre décembre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de cinq semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

³ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes⁴. Pour certains risques⁵, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités⁶.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-1, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants⁷, nous avons mis en œuvre :

⁴ Modes de gouvernance d'entreprise durable, Politiques et actions en faveur de la protection des données personnelles et de la cybersécurité, Initiatives collaboratives pour le développement d'une solution de production d'énergie verte, Financements durables.

⁵ Innovation et R&D, Modèle de gouvernance durable (pilotage RSE), Respect des réglementations opérationnelles locales, Ethique des affaires, Cybersécurité et protection des données personnelles, Financements durables.

⁶ SEI Changé (France), Trédi Saint Vulbas (France), Trédi Salaise (France), Drimm (France), Sénerval Incinération (France), Planta Chilca (Pérou) et Planta VES (Pérou).

⁷ Assurance raisonnable : voir la note de bas de page n°2 du présent rapport. Assurance modérée : Taux de restitution de l'eau en milieu naturel via station d'épuration, Part des surfaces dédiées à la biodiversité sur les sites, Nombre d'heures moyen de formation par salarié ETP par an, Effectif au 31/12 et répartition par âge, Taux de féminisation des effectifs totaux, Taux de féminisation de l'encadrement, Index égalité professionnelle, Part des sites n'ayant pas été mis en demeure au cours de l'année, Nombre de tiers évalués, Nombre de signalements reçus et traités au cours de l'année.

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁶ et couvrent entre 27% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nature et étendue des travaux supplémentaires sur les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe √

Concernant les informations sélectionnées par l'entité² et identifiées par le signe √ dans la Déclaration, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe « Nature et étendue des travaux » ci-dessus pour les Informations considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi entre 45% et 100% des informations identifiées par le signe √.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe √.

Paris la Défense, le 11 mars 2024

KPMG S.A.

Gwénaél Chedaleux
Associé



Raffaele Gambino
Expert ESG